



Fiches Santé



LES PATHOLOGIES AU REGIME AGRICOLE EN 2023

Directrice de la publication : Nadia Joubert (joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)

Rédacteur en chef : David Foucaud (foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département Études et évaluation : Annie Nourry (nourry.annie@ccmsa.msa.fr)

Rédacteurs concepteurs : Cédric Vallée, Nélia Vallée, Yann Fourcade, Lubna Ait Ameer

Diffusion : Claudine Gaillard (gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)



Avant-propos

Ces fiches ont été réalisées à partir des données de la cartographie des pathologies et des dépenses (développée par la CNAM, version G12). Les données sont extraites du système national des données de santé (SNDS).

Elles présentent, pour chaque pathologie, épisodes de soins ou traitement, les données du régime agricole, déclinées en sous-population des salariés et des non-salariés, comparées aux données de l'ensemble des régimes de protection sociale "tous régimes" par âge et par sexe.

La prévalence est présentée en taux pour mille, l'évolution des cas (absolue et relative) est donnée avec une profondeur de cinq ans.

Les autres affections dont sont atteints les assurés du régime agricole souffrant de la pathologie étudiée portent sur les seules pathologies ciblées par la cartographie.

La dépense totale estimée pour le régime agricole est également présentée pour certaines pathologies.

La répartition spatiale des cas et la prévalence relative par département au régime agricole, sont présentées sur une carte. En regard, une autre carte permet de connaître, au sein de chaque département, le niveau de risque pour la population agricole par rapport aux assurés de l'ensemble des régimes, mesuré par l'indice comparatif standardisé par âge et sexe.

Les critères des algorithmes sont à retrouver dans la méthode détaillée du repérage des pathologies, épisodes de soin ou traitements sont présentés à la fin de chaque fiche (PDF).



Introduction

La cartographie des pathologies et des dépenses développées par la caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) permet de décrire les principales pathologies, traitements ou les événements de santé de chaque individu ainsi que la répartition des dépenses pour l'ensemble de la population ayant consommé des soins. Fondée sur des algorithmes [1] scientifiquement validés, cette cartographie, dans sa dernière version (G12), constitue une référence essentielle pour comprendre les profils de santé au sein du régime agricole.

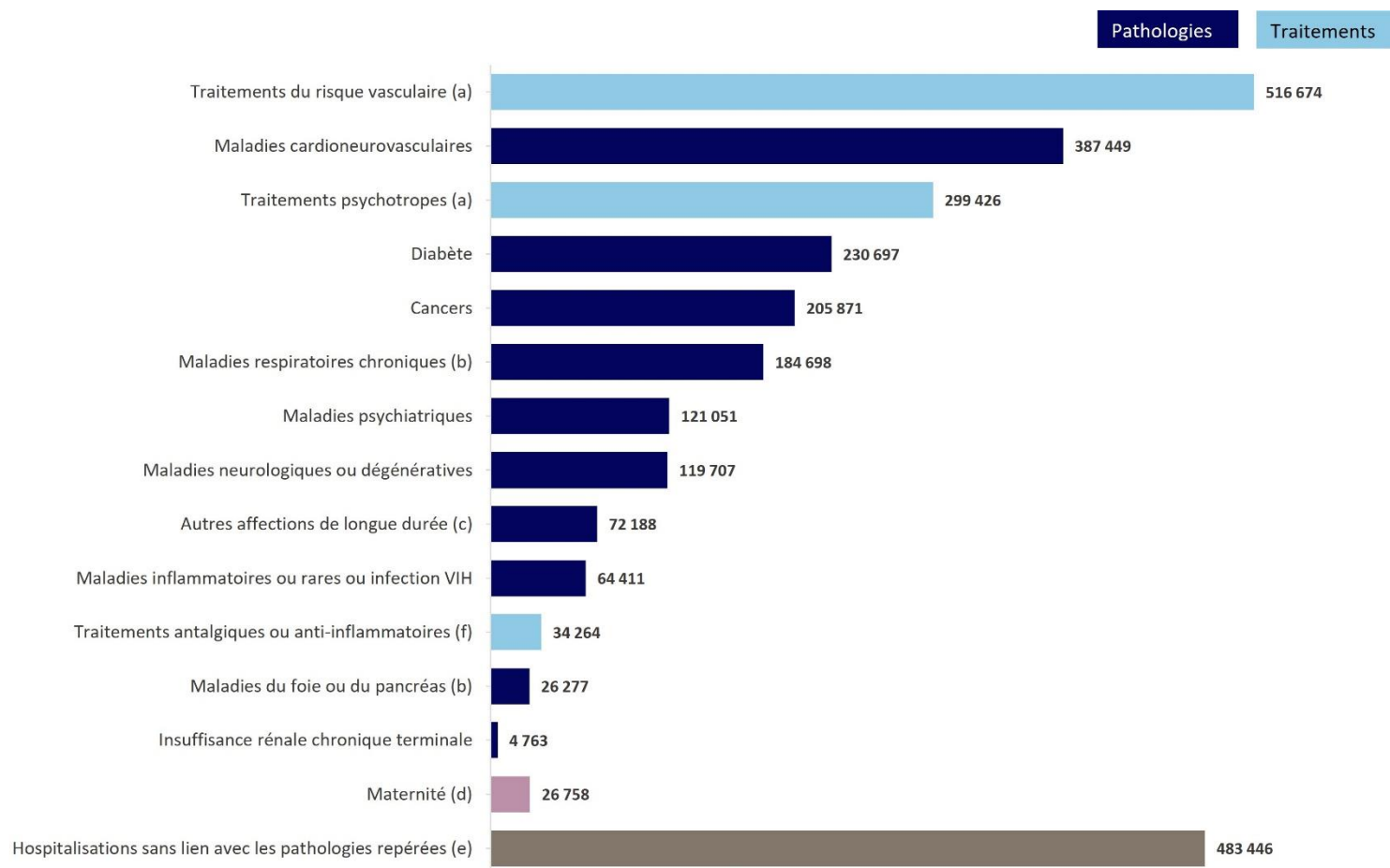
Les fiches présentées ci-après portent sur l'année 2023 et offrent une analyse détaillée de chaque pathologie ou événement de santé repéré par la cartographie pour la population du régime agricole en France métropolitaine. On y retrouve ainsi les caractéristiques de la population concernée, la prévalence par âge, sexe et régime, la comorbidité associée à la pathologie, l'indice comparatif par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes, évolution de la prévalence sur les 5 dernières années ainsi que les répartitions géographiques.

Au cours de cette dernière année, au régime agricole, près d'un consommant de soins sur trois est affecté par au moins une pathologie référencée par cette cartographie.

Les pathologies affectant le plus d'assurés sont les maladies cardio-neurovasculaires (387 449 assurés), les diabètes (230 697 assurés) et les cancers (205 871 assurés). Par ailleurs, les traitements chroniques (hors pathologies) les plus fréquents sont ceux qui prennent en charge le risque vasculaire (516 674 assurés) et les traitements psychotropes (299 426 assurés).



Nombre de consommateurs du régime agricole affectés par une pathologie ou un épisode de soins en 2023



(a) Hors pathologies ; (b) hors mucoviscidose ; (c) dont 31 et 32 ; (d) avec ou sans pathologies ;

(e) avec ou sans pathologies, traitements ou maternité ;

(f) hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations

Source : SNDS - Exploitation MSA



Tables des matières

- Les cancers
- Les maladies cardioneurovasculaires
- Les traitements du risques vasculaires
- Le diabète
- Les Maladies inflammatoires ou rares ou VIH ou sida
- Les Maladies neurologiques ou dégénératives
- Les Maladies et traitements psychiatriques ou psychotropes
- L'insuffisance rénale chronique terminale ou maladies respiratoires chroniques
- Les Maladies du foie ou du pancreas
- Les hospitalisations
- Maternité
- Les autres pathologies et ALD
- Les traitements antalgiques et corticoïdes
- Population avec ou sans pathologie